

## Ouvrages cités

- B. Barnes (1985): *The Pragmatics of Left-Detachment in Spoken Standard French*, John Benjamins.
- A. Duranti & E. Ochs (1979): «Left-Dislocation in Italian Conversation», in *Syntax and Semantics*, vol. 12, p. 377-416, ed. T. Givón, Academic Press.
- M. de Fornel (1988): «Constructions disloquées, mouvement thématique et organisation préférentielle dans la conversation», in *Langue française*, no. 78, p. 101-123.
- M. Harris (1978): *The Evolution of French Syntax*, Longman.
- S. E. Haviland & H. H. Clark (1974): «What's New? Acquiring New Information as a Process in Comprehension», in *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, vol. 13, p. 512-521.
- P. Koch & W. Oesterreicher (1990): *Gesprochene Sprache in der Romania*, Niemeyer.
- K. Lambrecht (1981): *Topic, Antitopic and Verb Agreement in Non-Standard French*, John Benjamins.
- K. Lambrecht (1987): «On the Status of SVO-sentences in French Discourse», in *Coherence and Grounding in Discourse*, p. 217-261, ed. R. S. Tomlin, John Benjamins.
- K. Landschultz & L. Stage (1975): *Ekstraposition i moderne fransk*, RIDS no. 38, Institut d'Etudes Romanes, Université de Copenhague.
- E. Ochs (1979): «Planned and Unplanned Discourse», in *Syntax and Semantics*, vol. 12, p. 51-80, ed. T. Givón, Academic Press.
- E. F. Prince (1981): «Toward a Taxonomy of Given-New Information», in *Radical Pragmatics*, p. 223-255, ed. P. Cole, Academic Press.
- B. Wehr (1984): *Diskurs-Strategien im Romanischen*, Tübingen.

**Olivier Soutet** : *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*. Publications romanes et françaises, CCI. Librairie Droz, Genève, 1992. 252 p.

Ce volume constitue la suite du livre *La concession en français des origines au XVI<sup>e</sup> siècle. Problèmes généraux. Les tours prépositionnels*, paru en 1990 (voir *Revue Romane* 27, 1992, p. 299-301).

Il comprend trois parties. La première, Parataxe et concession, traite des cas où deux principales sont juxtaposées et où l'une a la valeur d'une concessive. Selon l'auteur, cette valeur peut lui être conférée soit par le seul subjonctif, soit par le subjonctif précédé d'un adverbe comme *tant*, *tout*, *encore*, *ja*, *or*, *bien*, soit par un subjonctif coordonné à un autre ou à *non*, soit enfin par l'expression *avoir beau* + infinitif.

La seconde partie, Relation adverbiale et concession, traite d'adverbes comme *neporquant*, *totevoie*, *cependant*, *si*, qui expriment ou peuvent exprimer une concession.

La troisième partie, Subordination et concession, traite surtout des subordonnées concessives introduites par un mot relatif-interrogatif + *que*, mais aussi par des locutions comme *ja soit ce que*, *combien que*, *encore que*, *bien que*. Les hypothétiques concessives introduites par *se/si* ne sont pas étudiées.

C'est un ouvrage fait avec beaucoup d'intelligence mais peu de soin.

Les fautes dans les exemples cités sont très nombreuses. Dans les renvois aussi.

La documentation laisse à désirer. Dans le chapitre sur *tant* + le subjonctif (sans *que*), ne sont cités ni le *FEW* sous *tantus*, ni le *TL* sous *tant*, ni l'article d'Ebeling (dans *Festschrift Ad. Tobler*, 1905). Dans le *TL*, l'auteur aurait pu trouver un exemple de *tant fust pou* : il ne connaît cette locution qu'avec le présent du subjonctif.

La datation des exemples n'est pas toujours exacte. L'expression *tant soit peu*, qui «ne semble courante qu'à partir de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle», serait pourtant attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'exemple cité (Miracles de Notre Dame) n'est pas antérieur au XV<sup>e</sup>. Ici, l'auteur fait bien de ne pas citer l'unique exemple du XIII<sup>e</sup> siècle allégué par le *FEW* XIII.1 87a, puisque celui-ci non plus n'est pas antérieur au XV<sup>e</sup> siècle (Cligés en prose).

Le chapitre sur *avoir beau* + infinitif suit un article de J. Orr (1957/1963). On sait que cette locution a signifié «être libre de, avoir le droit ou la possibilité de», avant d'ajouter la notion d'inefficacité qui lui a donné la valeur concessive qu'elle a en français moderne (le sens ancien existe toujours dans un proverbe comme «A beau mentir qui vient de loin»). Pour ce qui est de la syntaxe, l'auteur pense, à la suite d'Orr, que *beau* est en ancien français une épithète de l'infinitif substantivé, *beau* + l'infinitif étant le régime du verbe *avoir*; plus tard, *beau* s'est rattaché à *avoir*, et l'infinitif n'est plus substantivé. L'auteur ne dit pas que bien avant Orr, la même idée avait été exprimée dans le *TL* I 759 pour ce qui est de l'ancien français et par Kr. Sandfeld dans *L'Infinitif* (1943, réimp. 1965), § 55; celui-ci parle expressément de «la métanalyse qui a fait que *il a – beau faire* est devenu *il a beau – faire*», et il cite cinq conséquences de cette métanalyse. L'auteur ne discute pas de deux faits curieux, sinon gênants pour cette interprétation de l'ancien français: (1) On ne trouve pas l'article indéfini: *\*il a un beau faire*. (2) L'infinitif peut avoir un pronom régime placé devant *avoir*: «nous *noz en* avons biau taire» (Ph. de Beaumanoir, XIII<sup>e</sup> siècle). C'est à partir du moment où le pronom quitte *avoir* pour se placer devant l'infinitif que *beau* ne peut plus être l'épithète de l'infinitif substantivé (à supposer qu'il l'ait jamais été), parce que le français n'a pas d'autres exemples d'un infinitif substantivé précédé d'un pronom régime. A en juger d'après les exemples cités par Orr et par l'auteur, ce déplacement a eu lieu au cours du XV<sup>e</sup> siècle; on trouve pourtant des exemples sporadiques de l'ordre ancien jusqu'au XVII<sup>e</sup>: «Elle m'a beau prier, non, je n'en ferai rien» (Corneille, *L'illusion comique*, v. 468; ailleurs, Corneille place le pronom devant l'infinitif, voir des exemples dans le *Littre* sous *beau*). L'emploi de *bel*, non *beau*, devant un infinitif commençant par une voyelle continue jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, mais ne peut pas servir de critère, puisque la règle moderne sur la répartition de *bel* et de *beau* n'était pas encore valable (après s'être servi de ce critère, de même d'ailleurs que Sandfeld, l'auteur a raison de prendre des réserves). A côté des deux constructions successives, l'auteur en voit une troisième dans «il sera dimenche li jors que l'en recevra son sauveor; et cil qui demore en la haine, ne l'a mie bel recevoir» (Marques de Rome, XIII<sup>e</sup> siècle), où il faudrait, selon l'auteur, analyser *bel recevoir* comme attribut de l'objet *l'*. Mais *l'* est simplement le régime de *recevoir*, placé devant *avoir*, de même que *noz en* et que *m'* dans les exemples cités. Dans «Aucuns avroyent beau leur taire» (François Garin, XV<sup>e</sup> siècle), l'auteur a sans doute raison de voir la construction moderne puisque *beau* est séparé de l'infinitif par *leur*, mais il a tort de voir dans *leur* le possessif substantivant l'infinitif: c'est l'homologue, employé dans le Sud-Est, de *eux*, qui pouvait à l'époque précéder un infinitif là où le français moderne dirait *se*.

Ces faits, et bien d'autres semblables, pourraient amener le lecteur à perdre patience et à conclure que l'ouvrage ne mérite pas d'être lu et étudié. Cela serait dommage. Malgré tous ses défauts, c'est un travail intelligent, qui contribue à nos connaissances de l'expression de la concession en français ancien et moyen.

Povl Skårup  
Université de Århus

**Tobler-Lommatzsch : *Altfranzösisches Wörterbuch*. Fasc. 88 et 89, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden GMBH Stuttgart, 1989 et 1991. 384 p.**

Inutile de présenter le *Tobler-Lommatzsch*. Chacun sait qu'Adolf Tobler avait laissé env. 20.000 fiches pour un dictionnaire de l'ancien français, mais que c'est son élève, Erhard Lommatzsch, qui en a entrepris la rédaction et la publication, tout en y ajoutant d'importants matériaux extraits d'éditions plus récentes. A la mort de Lommatzsch, survenue le 20 janvier 1975, 10 volumes étaient terminés, contenant 16.448 colonnes, jusqu'à la lettre T comprise.

Il importait de mener à bonne fin cet indispensable dictionnaire. Cette tâche difficile et lourde a été assumée par un élève de Lommatzsch, Hans Helmut Christmann, professeur à Tübingen.

Quinze ans ont passé depuis le dernier volume rédigé par Lommatzsch jusqu'au premier fascicule rédigé par Christmann. Celui-ci les a bien utilisés, et d'abord pour mettre les matériaux à jour, comme il l'a expliqué dans sa contribution au colloque, tenu en 1983, sur les *Wörterbücher der deutschen Romanistik* (éd. Helmut Stimm & Manfred Briegel, Weinheim: Acta Humaniora, 1984).

Aussi les deux fascicules parus jusqu'ici conservent-ils les principes adoptés par Lommatzsch. S'ils se distinguent des précédents, c'est par la richesse encore plus élevée d'exemples et de renvois bibliographiques.

Povl Skårup  
Université de Århus

## Langue italienne

**Wilhelm Pötters: *Negierte Implikation im Italienischen – Theorie und Beschreibung des sprachlichen Ausdrucks der Konzessivität auf der Grundlage der Prosasprache des Decameron*. (Beiheft 239 zur Zeitschrift für Romanische Philologie), Max Niemeyer Verlag, Tübingen 1992, 175 p.**

Ces dernières années, le concept de concession semble avoir éveillé l'intérêt d'un nombre croissant de chercheurs s'occupant de langues différentes (voir par exemple *L'expression de la concession. Actes du colloque tenu les 3 et 4 décembre 1982 par le département de linguistique de l'Université de Paris-Sorbonne*, Paris 1983). Pour le français, le principal ouvrage de référence a longtemps été Johannes Klare, *Entstehung und Entwicklung der konzessiven Konjunktionen im Französischen*, Berlin 1958, mais récemment sont venus s'y ajouter deux ouvrages importants, chacun en deux